



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-00059433-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 49 - Reconversion du site Saint Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHU et la Ville de Besançon - Cour d'honneur et jardins

Délibération n° 2019/005943

Reconversion du site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHU et la Ville de Besançon - Cour d'honneur et jardins

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2019	Favorable unanime

Le CHU de Besançon regroupe ses activités hospitalières sur le site de l'Hôpital Jean Minjot aux Hauts du Chazal et a engagé le processus de cession du site historique Saint-Jacques.

La Ville de Besançon a été étroitement associée à cette démarche visant à engager la mutation du site de centre-ville sur une programmation et un projet urbain attractif et rayonnant pour le territoire.

Une consultation d'opérateurs a été engagée par le CHU en 2017. Elle a permis de désigner au cours de l'été 2019 le lauréat à qui sera cédé la majeure partie du foncier du site Saint-Jacques.

En parallèle, une autre transaction est programmée portant sur la cession au profit de la Ville de Besançon de l'emprise de la Cour d'honneur (2 954 m²) et d'un espace en nature de parc d'une surface d'environ 7 726 m² occupé partiellement par des bâtiments préfabriqués.

La Ville de Besançon souhaite préserver et mettre en valeur la Cour d'honneur et aménager un grand jardin de cœur de site dont la vocation principale est de permettre une grande perméabilité du site Saint-Jacques en créant des liaisons douces entre Chamars, la Rue Girod de Chantrains, l'hyper centre-ville, les quais...

La Cour d'honneur et le jardin permettront également aux riverains, et plus largement à la population, de pouvoir bénéficier d'un lieu de détente. La collectivité souhaite que cet espace soit également un lieu pouvant accueillir des animations, des occupations temporaires de l'espace ou des événements festifs.

Ces espaces s'adapteront à des fréquentations variées pour que le site Saint-Jacques soit un quartier vivant.

Les biens concernés font partie du domaine public du CHU puisqu'ils sont affectés à un service public.

La Ville de Besançon a sollicité le CHU en vue de bénéficier du transfert à son profit des biens concernés.

Les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent, en effet, conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert pour intégrer son domaine public.

Le transfert de propriété porte sur une emprise foncière d'environ 10 680 m² (figurant sur le plan annexé à la présente) à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 5.

Sollicité conformément à l'article L. 1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaine a estimé la valeur vénale des biens objet du transfert à 10 €/m² par courrier du 5 novembre 2019, soit un montant global de 106 800 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 21.824.2215.004805.30100.

Les modalités de la future transaction sont les suivantes :

- Transfert de domanialité au profit de la Ville de Besançon d'une emprise foncière d'environ 10 680 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n°5 au prix de 106 800 €,
- Frais d'actes à la charge de l'acquéreur,
- Frais de géomètre à la charge du vendeur,

Un document d'arpentage viendra préciser les surfaces exactes faisant l'objet du transfert.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter le transfert au bénéfice de la Ville de Besançon des emprises issues du domaine public du CHU telles que décrites ci-dessus et figurant sur le plan annexé à la présente,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à ce transfert.**

MM. BONTEMPS, FOUSSERET et SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

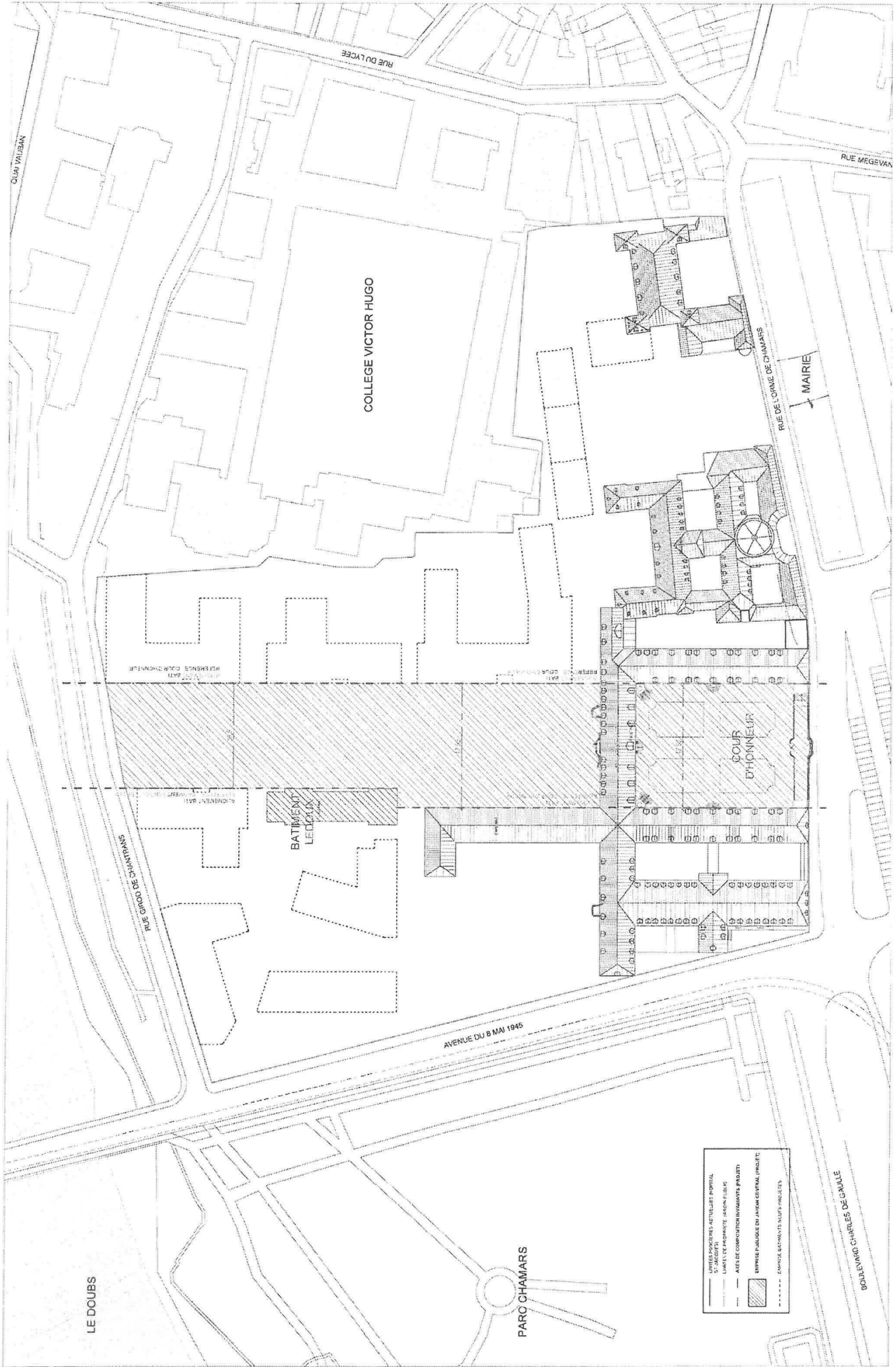
Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3



17078BSJ
ECH 1/250
RECHEN ET ROBERT & ASSOCIES



0 5 10 20 30 40 50m
500'

CHRU BESANCON
PLAN MASSE PROPOSITION JARDIN (provisoire)
RECHEN ET ROBERT & ASSOCIES